PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES. **GRUNEWALD.**

715 RUE DU CANAL.

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

Propriété No 621
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété Nos 1031 et 1033
RUE DE CHARTRES.
Propriété Nos 618, 622, 624 et 626
RUE QUARTIER.
Propriété No 619
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 632
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629
RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantet Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D. 10 novembre 1898, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 14 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans. No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, y compris les installations pour gaz maintenant attachées aux bâtisses, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, mesurant 20' 8" de face à la rue de l'Esplanade par 100' de profondeur, et désigné par la lettre "D" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, le 8 mars 1878, et annexé à un acte de vente par Madame S. E. Gueydan à D. A. Hackney, passé devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 12 mars 1878, et conformément au dit croquis, ledit lot mesure, en mesure américaine, 22' 2" de face à la rue de l'Esplanade par 106' 8" 3"' de profondeur, entre lignes parallèles; ladite propriété ayant la possession, entre murs, en mesure américaine, 23' 3" 2"' de face à la rue de l'Esplanade sur une première profondeur, ent e lignes parallèles, de 48' 6" et sur une seconde profondeur de 58' 2" 3"', se rétrécissant afin de mesurer sur la ligne du fond, 22' 6".

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines Royale et St-Philippe, désigné par la lettre M, sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 décembre 1870, et annexé à un acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 1870; ledit lot mesure, en mesure américaine, 32' 5" 3"' de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par la Compagnie des Indes Occidentales, le 18 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à un acte de compromis exécuté pardevant G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824.

4° Trois lots de terre, contigus les uns aux autres, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Royale, Chartres et de l'Hôpital, mesurant en mesure américaine, et conformément à un plan de Sargi, ingénieur civil, daté le 3 janvier 1885, déposé en l'étude de O de Armas, ancien notaire public, à savoir: Les lots Un et Deux chacun 27' 7" 3"' de face à la rue du Quartier et le lot No Trois ayant 27' 7" 2" de face à la rue du Quartier sur une profondeur chacun de 100' entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, lequel lot de terre mesure 18' 8" de face à la rue de l'Esplanade sur 100' de profondeur.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, désignés par les lettres "A" et "B", sur un croquis fait par Arthur de Armas, député-voyer de la ville, daté le 22 avril 1884 et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A Gauthreaux à Mme Ellen Begué, passé devant Geo. C. Préot, notaire le 30 mai 1884; lesquels deux lots conformément audit croquis ont les dimensions suivantes:—

Le lot A mesure 33' 2" 4"' face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1"' du côté de la rue Royale et de 122' 1" du côté de la rue de Chartres et 33' 3" de large sur la ligne du fond: le lot B mesure 31' 6" de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85' 6" sur la ligne du côté de la rue Royale, et de 87' 5" du côté de la rue de Chartres, et 31' 6" 4" de large sur la ligne du fond le séparant du lot A.

Termes et conditions — Une moitié ou plus comptant, balance à un ou à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation, et de cinq pour cent de frais d'avocat et vente sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres du revenu interne des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication, les vendeurs ayant droit aux loyers jusque et inclu le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. L'encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire, dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur,
Office 121 rue Carondelet, New Orleans, La.
Voyez les plans à la Bourse.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Philip Jacob Helmbeck Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,097—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip Helmbeck, tuteur, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN. Greffier.
6 déc—6 10 15

Succession de Louis Arnold Bertonière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 54,527 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph H. Bertonière, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
8 déc—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Mme Sylvanie Weingartner vs Mlle Rosalie Weingartner et Als.

Splendide Cottage faisant face au Bayou St Jean, connu comme le No 1218 rue Moss.

Deux beaux lots sur la rue Moss, huit lots sur la rue Bell.

Trois splendide lots sur l'avenue Hagan. Trois splendides lots sur la rue St-Philippe.

PAR JOHN J. CASTELL & Co.—John J. Castell Encanteur, bureau 826 rue Commune—Il sera vendu aux enchères publiques le MERCREDI, 21 décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs No 717 rue Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 novembre 1898 et signé le 15 novembre 1898 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898, lequel morceau ou portion mesure 174' 11" 1"' de face à la rue Moss par une profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue DeSoto de 383' 0" 0"' courant en travers de l'ilet et par une première profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue Bell de 131' 6" 7"', ensuite 60 pieds vers la ligne la plus rapprochée de la rue DeSoto, ensuite 150 pieds vers l'avenue Hagan, ensuite courant 30 pieds vers la ligne la plus près de la rue Bell, ensuite courant 128 pieds 5 pouces et 4 lignes vers l'avenue Hagan et mesurant 50 pieds 8 pouces sur l'avenue Hagan, dans les ilets 465 et 466. Les améliorations consistent en un joli cottage contenant 5 chambres et un vestibule avec cuisine contenant 3 chambres, grande serre et dépendances et portant le No 1218 rue Moss.

2° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 1 sur un devis par Grandjean, Daney et Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces sur la rue Moss par une profondeur de 146 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bell et 139 pieds 0 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond; ledit lot forme l'encoignure des rues Moss et Bell dans les ilets Nos 465 et 466.

3° Une certaine portion ou morceau de terre connu par le No 2 sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces 0 ligne sur la rue Moss par une profondeur de 159 pieds 0 pouce 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 131 pieds 6 pouces 7 lignes sur le côté le plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouces 0 lignes dans le fond dans les ilets Nos 465 et 466.

4° Cinq lots de terre connus comme lots 3, 4, 5, 6, 7 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant chacun 30 pieds 0 pouce et 0 ligne de face à la rue Bell par une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 0 pouce 0 ligne dans les ilets Nos 465 et 466.

5° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 8, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddell, et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 120 pieds 0 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de la rue Bell, et 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la près de la rue De Soto et 30 pieds dans le fond.

6° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 9, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, voyers et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan, sur une profondeur irrégulière de 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bell et 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond.

7° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 10 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 128 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue DeSoto.

8° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 31 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face sur la rue St-Philippe par une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce 1 ligne dans le fond de l'ilet No 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "C" sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne sur la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond de l'ilet No 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "E" sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 31 pieds, 4 pouces 0 ligne de face à la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 89 pieds 1 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond dans l'ilet 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre B sur un plan fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Bell, sur une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 1 ligne dans le fond; ilet 464.

11° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre D sur un devis fait par Grandjean Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face sur la rue Bell par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 2 ligne dans le fond, ilet No 464.

12° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre F sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss, et 89 pieds 1 pouce et 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 2 pouces de largeur dans le fond dans l'ilet 464.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles comprenant les privilèges, etc., du vendeur et les billets seront divisés de façon à plaire aux différentes parties et de façon à faciliter le partage final entre elles. Dix pour cent seront requis au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jeff. C. Weuck, notaire.
16 nov—16 20 27—déc 4 11 18 21

Interdiction de Henry Richter,—No 57,524—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JUGEMENT.

Dans cette affaire, soumise pour adjudication, la cour considérant que Henry Richter, défendeur dans cette affaire, est d'esprit défectif et incapable d'administer ses propres affaires, pour les raisons verbalement assignées en cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété que ledit Henry Richter, défendeur dans cette affaire, soit et est par le présent interdit.

Jugement rendu en cour ouverte le 15 novembre 1898

Jugement signé en cour ouverte le 21 novembre 1898.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
Frank Zengel, avocat.
29 nov—29—déc 6 13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Foncières Améliorées.

Bien situées et lots de terre vacants à bâtir, Avenue Bienville, les rues Douane, Genois, Télémaque, Cortez et Conti, à proximité des chars de la rue du Canal, et près des splendides résidences du colonel Albert Paul, Mme Laplace, Pitard, Walker et autres, et dans un voisinage s'améliorant rapidement. Aux enchères publiques.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—No 832 rue Commune, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci dessus intitulée, la très désirable propriété foncière, à savoir—

1° Un lot de terre de choix immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Conti, Télémaque et Génois, désigné comme ilet No 101 sur un plan spécial tracé par Louis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme ilet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie ou devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante-dix sept [277'] pieds un pouce [1"] et une ligne [1"'] de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds [300'] neuf pouces (9") et six lignes [6"'] de profondeur et de face sur chacune des rues Telemachus et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX-SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'ilet No 502, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir: Lots Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; lots Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; lots Nos 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigus, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 mesurant 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre moitié du dit lot No 16, lequel touche au lot No 17, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent ensemble 96 pieds de face à la rue Cortes sur une profondeur de 138 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction par des propriétés de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a à un ou un et deux ans de crédit, pour des billets, spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27—Déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Vacante de Valeur, Près du City Park.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 842 rue Commune, le MARDI, 10 janvier 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 décembre 1898, et rendu dans la susdite succession—

1° Une certaine portion de terre encoignure des rues Alexander et Orléans, composée des parties des lots Nos 10 et 12, dans l'ilet borné par les rues Alexander, Orléans, Ste Anne et Murat, mesurant 21 pieds 4 pouces 4 1/2 lignes de face à la rue Alexander sur 62 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et de façade à la rue Orléans. La rue Alexander est parfaitement pavée et est la principale rue pour se rendre au Parc de ville.

ILET ATTENANT AU CITY PARK.

2. Une portion de terre, de forme irrégulière, dans le Deuxième District de cette ville, sur le Côteau de la Métairie, borné par le Chemin de la Métairie, les rues St Pierre, Toulouse et Anthony, et l'arrière de (le City Park) la propriété appartenant autrefois à Louis Allard, mesurant 409 pieds 2 pouces et 6 lignes de face au Chemin de la Métairie, 731 Pieds 3 pouces et 2 lignes sur la rue Anthony, 74 pieds 9 pouces 7 lignes sur la rue Toulouse, et 374 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, formant la ligne de démarcation entre le Faubourg Jackson et la propriété de Louis Allard, maintenant le City Park.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10 dec—10 11 18 25—jan 1 8 à date.

D. Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A l'encan—sans limite ou réserve.

LUNDI, 19 DEC. 1898, A 11 H. A. M.

Un lot d'argenterie, articles assortis, bijouterie et autres articles

AU No 617 RUE POYDRAS
SUCCESSION DE MME ANNA MARIA ZELLER.

No 57,334—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau No 112 rue Carondelet—Il sera vendu à l'heure, place et date ci dessus, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé 7 décembre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
9 déc—9 14 18 19

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 57,138—Division E, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mary E. McNeil et als. vs James P. Bowlen et als.

VENTE EN PARTAGE.

Splendide résidence à deux étages, bien située 1124 avenue Jackson, entre Magasins et Camp.

A proximité de toutes les commodités telles que chars électriques, etc., prête pour un occupant, sur le côté de l'ombre d'une avenue bien pavée.

JEUDI, 12 JANVIER 1899,

A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen—En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 18 novembre 1898, et signé le 28 novembre 1898, dans l'affaire de Mary E. McNeil et als vs James P. Bowlen et al., dossier No 57,138, le dit ordre étant à moi adressé, je procéderai à la vente à l'encan—

Un certain lot amélioré, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Magasins, ledit lot étant composé de tout le lot No 22 et une partie du lot No 23 dudit ilet et désigné sur un plan fait par C. A Hedin, voyer, le 15 avril 1848, déposé comme plan No 35 en l'étude de J. R. Beard, notaire. Le lot No 22 mesurant à peu près 32 pieds 5 pouces et 3/4 d'une ligne de face à la rue Jackson par 128 pieds 10 pouces et 3 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et la portion du lot No 23 mesurant 4 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et est près du côté le plus près de la rue du Camp et touchant le lot No 22.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine, chambres de bains et cinq chambres à coucher. La maison est maintenant prête pour un occupant, les clefs sont à nos bureaux.

Conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit à 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur déposera 10 pour cent du prix de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.
10 déc—10 11 18 25 — janv 1 8 9 10 11 12

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Troisième District.

Sur la rue Bons-Enfants,

Entre les rues Barthélemy et Mazant.

A L'ENCAN.

John B. Viala vs Mme B. Rousse et als.

No 56,513.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B. rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 26 octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Marais, Barthélemy et Mazant, désignés par les Nos 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face sur la rue Bons Enfants par 117 pieds de profondeur

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John B Légier, Esq., notaire public.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Stroudback & Stern.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE,

No 222 rue Marais, entre les rues Douane et Bienville.

Succession de Auguste Thomas.

No 57,289—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Encanteurs, Bureau No 821 rue Gravier le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division "E" signé le 11 novembre 1898 dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 76, borné par les rues Marais, Douane, Trémé et Bienville, désigné comme lot No 12, et mesurant, mesure américaine, trente pieds cinq et demi pouces de face à la rue Marais par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, et trente pieds sept pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un simple cottage No 222 rue Marais entre les rues Douane et Bienville, contenant environ cinq chambres, entrée de voiture, cour, citerne, hangar, etc, et rapportant un loyer de $25,00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an garanti par liens et privilèges du vendeur, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent comptant de dépôt requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant George G. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 20,27 — Dec 1 8 15.

Wm. P. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jonte Equen.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Nouvelle Bourse des Encanteurs Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, en date du 17 octobre 1898, dans l'affaire de la succession de Jonte Equen, No 57,478 de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques, la propriété foncière décrite ci-après:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Nouvelle, ou Coralie et la rue Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant Parc Audubon, la même dans le fond, par une profondeur de cent treize pieds huit pouces entre lignes parallèles. Sur une allée commune, dix pieds de largeur s'étendant de la rue Calhoun à la propriété Foucher et connue comme la résidence de feu Jonte Equen

Conditions, comptant — L'acquéreur devant payer l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Encoignures pour les Affaires.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans des Voisinages où les Maisons se Louent Facilement.

Mme Bertha C. Pfaefflin, épouse de Henry A. Frye, vs Mme Sophie M. Pfaefflin, épouse de Frank Sandige.

No 57,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division "E". dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° L'encoignure d'affaires établies Nos 3301 et 3303, rue Annonciation, coin nord-ouest de la rue Toledano, consistant en un magasin en bois à un étage et résidence, contenant magasin et quatre chambres habitables hangar et grande cour. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Toledano et l'avenue Louisiane, sur un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, formant l'encoignure des rues Annonciation et Toledano et mesurant 32 pieds de face sur la rue Annonciation par 102 pieds 10 pouces de profondeur et de face sur la rue Toledano.

Dans une section populaire de la ville près du fleuve et des chemins de fer assurant des affaires continuelles; un placement sûr et profitable.

2° Le cottage réel en bois à un étage No 2531 rue Rousseau, coin nord est de la rue Troisième, contenant 5 chambres etc., dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Third et Deuxième. Le lot de terre est désigné par la lettre A conformément à un devis d'arpentage de H. W. W. Reynolds, voyer, en date du 7 novembre 1898 et mesurant 16 pieds de face sur la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur et de face sur la rue Troisième entre lignes parallèles.

3o Le double cottage en bois, à un étage, Nos 2527 et 2529 rue Rousseau, adjoignant et dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, contenant 4 chambres, etc. de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre "B." conformément au dit devis d'arpentage par Reynolds, et mesure conformément 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage simple en bois, à un étage, No 515 rue Troisième, attenant et dans les mêmes district et ilet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, contenant 3 chambres, galerie, hangar, etc. Le lot de terre conformément au susdit plan par Reynolds, est désigné par la lettre C, et mesure 21 pieds de face à la rue Troisième, sur 50 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Dans une bonne localité pour demeure ou pour un placement profitable.

5° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2313 et 2315 rue Rousseau, contenant 3 chambres, etc., de chaque côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Philippe et Soraparu. Le lot de terre est désigné par le No 75 sur un plan par H. Grant, voyer, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un bon placement.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un ou à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES DOUBLES.

ECURIE ET LAITERIE.

Encoignure S. E. des Rues Dufossat et S. Remparts.

Un Placement de Valeur et une Chance pour une Spéculation Profitable.

Succession de Mme Vve Jeanne Marie Duffard.

No 57,172—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI le 29 décembre 1898, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 23 novembre 1898, de l'Hon Fred D. King juge de la susdite Cour. Divisions "B" dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dufossat, Soniat, Dryades et S. Remparts, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, le 25 mars 1883, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan 278; d'après le dit plan lesdits lots mesurent comme suit: Les lots 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Remparts, sur une profondeur de 95 pieds 4 1/2 pouces. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Sud Remparts et Duffossat. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Duffossat, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain mesurant ensemble 151 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue Duffossat sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Sud Remparts et entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent:

1. Un magasin et résidence en bois à un étage Nos 1735 et 1739 rue Dufossat et No 5128 rue Remparts, à l'encoignure desdites rues, contenant magasin et 5 chambres.

2. Un cottage double à un étage en bois Nos 1729 et 1731 rue Dufossat contenant 5 chambres

3. Une grande écurie en bois sur la rue Dufossat.

4. Une écurie en bois sur la rue Remparts.

5. Citernes, hangars, barrières, trottoirs en briques etc.

La propriété est à un ilet d'une ligne de chars à deux rails et à trois ilets de l'avenue St-Charles, et dans un voisinage bien amélioré, et juste au-dessous, la rue Soniat est pavée. Soit pour affaires ou spéculations celà paiera.

Conditions — Comptant. 10 pour cent du prix d'achat requis comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 nov—27—Dec 4 11 18 25 29

NOUVEL
HOTEL ST-CHARLES
Bains Turques, Russes et Simples, ouverts jour et nuit.
Jours pour les dames: Lundis, Mercredis et Vendredis, de 8 A. M. à 1 P. M.
Chiropodistes et manicures expérimentés, massage, etc.
A. R. BLAKELY & CIE., Propriétaires
2 nov—7m

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

MARCHANDS, ATTENTION!

Le Contenu d'un Magasin de Fournitures pour Navires (Ship Chandelier) et de Quincaillerie,

Nos 1231 et 1223 rue Julie,

Entre les rues Bassin et Remparts.

Dans l'affaire de Salvador A. Font vs Rudolph J. Backes.

No 55,316 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau, No 336 rue Carondelet—LUNDI, le 19 décembre 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-dessus mentionnés, conformément à un ordre de l'Hon N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 6 décembre 1898, et rendu dans l'affaire ci-dessus numéro ée et intitulée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick d'annoncer et de vendre après les délais usuels légaux, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quincaillerie, articles de fournitures pour navires (ship chandelier goods), ferronneries, balances, comptoirs, vitrines, pupitres de bureau et installations, etc. Aussi, wagon et harnais.

Le tout d'après inventaire.

Conditions — comptant sur les lieux et immédiate livraison requise.
7 déc—7 11 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur comme revenu dans l'affaire de la succession de Mme Barbara Doll, No 56 384 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 10 janvier 1899, à midi, à la Bourse, No 840 rue Commune, où les plans sont exhibés pour les dimensions et amples renseignements, conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date et signé le 13 juin 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à William H. Fitzpatrick, d'annoncer et de vendre aux enchères publiques, après les délais usuels, et légaux la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres (autrefois Moreau), Decatur (autrefois Victoire), Mandeville et Espagne, ladite portion de terre mesurant vingt sept pieds dix pouces et deux lignes pe face à la rue Mandeville, sur une profondeur et façade sur la rue Chartres (autrefois Moreau) de quatre-vingt quatorze pieds, le tout en mesure américaine et desquelles deux rues elle forme l'encoignure, étant la portion de façade du lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien architecte et ingénieur civil, daté le 22 avril 1848 et déposé en l'étude de Lucien Herman, autrefois un notaire dans cette ville, pour référence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes sur la propriété pour l'année 1898 en plus et au dessus du prix d'adjudication, et déposer 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Robt. P. Upton, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 dec—4 11 18 25—jan 1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette Très Rémunérative Propriété,

Cottage Double Nos 2228 et 2230 rue Sud Robertson, entre Jackson et Philip, et borné par la rue Freret.

Dans l'affaire de la succession de Elizabeth Brennan, épouse de Bernard Brady.

No 57,439 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 3 janvier 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 28 novembre 1898 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre, après les délais usuels et les annonces, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou de quelque façon y appartiennent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Robertson (anciennement Locust), Jackson, Philip et Freret, désigné comme lot No treize (No 13) mesurant trente (30) pieds de face à la rue Sud Robertson sur cent trente huit (138) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre ligne parallèles d'après un plan fait par C. F. Zimple, voyer, daté le treize avril 1835 et déposé en l'étude de C. DeArmas, ancien notaire public en cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage double portant le numéro municipal ci dessus, et contenant quatre chambres de chaque côté, avec citernes, allées, hangars, etc., couvert en ardoise, en bonne condition, et avec banquettes en briques, rapportant un revenu annuel de $240.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans et reconnaissance par billets provisoires exécutés par les acquéreurs avec huit pour cent d'intérêt ajouté et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles, ainsi que le pacte de non aliénando, honoraires d'avocat, etc., et l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix de l'adjudication et assumer le paiement en sus et en plus du prix d'achat, des taxes d'Etat et de Ville pour l'année courante.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 nov—29—déc 4 11 18 25—janv 1 2 3

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'IMPOSANTE PROPRIETE

Située sur Une des Meilleures Avenues dans **La Partie Supérieure du SIXIEME DISTRICT.**

Nos 37,447 et 19,449, Successions consolidées

Dans l'affaire de la succession de John et Elizabeth Willig.

Cour Civile de District—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur, —bureau No 636 Place Commerciale.—Il sera vendu JEUDI, 29 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 novembre 1898, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Lot No 10, dans l'ilet No 204, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Berlin, Magasins, Milan et Constance, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins par une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

2° Lot No 11 dans le même district et ilet, touchant au dit lot No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété est immédiatement en face de toutes les maisons de commerce, et dans le voisinage immédiat sont: marché, écoles, églises et toutes les commodités qui sont essentielles pour un placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, garantie par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'à paiement, l'acquéreur assumant les taxes de 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26 27—déc 1 4 8 15 18 22 à date

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre de matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 RUE DE CHARTRES.